

- Numérotage

"Les Maisons de billots du Pontiac" s'engage à démonter, à charger et à livrer les billots numérotés sur le chantier de construction vers le 1er juillet 1986.

- Erection

"Les Maisons de billots du Pontiac" s'engage à procéder dès l'arrivée sur le chantier afin d'éviter l'endommagement des billots.

- Ajustage

- Ajustage initial

L'ajustage initial se fera au moment de l'érection de la charpente.

- Ajustage secondaire

L'ajustage secondaire se fera lorsque les fenêtres, portes et le toit seront installés.

- Ajustage d'entretien

Un service d'ajustage d'entretien devra être assuré pour les deux années qui suivront l'ajustage secondaire après inspection conjointe et obligatoire par les deux parties au printemps et à l'automne 87 et 88.

- Traitement

- Traitement initial

Un traitement au préservatif devra être fait dès que l'ajustage secondaire sera terminé.

- Traitement d'entretien

Un service de traitement d'entretien devra se faire après chacune des inspections conjointes et obligatoires au printemps et à l'automne 86 et 87.

- Traitement continu

Un service de traitement continu sera fourni au printemps 88, 89 et 90.

D'autre part, le Collège de l'Outaouais s'engage au nom du regroupement des aînés de l'Outaouais à:

- Fournir auprès de "Les Maisons de billots" du Pontiac une personne-conseil pour la durée de cette convention.

Initiales des parties

